

## Comment saisir dans TNG les renseignements entourant un décès

Récemment, nous avons décidé de faciliter la saisie de renseignements généalogiques dans TNG en ce qui concerne l'événement décès. Les prêtres et les pasteurs ne rapportaient pas tous de la même façon les renseignements reliés à un décès.

Certains ont écrit une surcharge de renseignements presque inutiles qui occasionnent beaucoup de lecture à faire avant d'en venir aux faits alors que d'autres ont été avares de renseignements même des plus utiles comme, par exemple, la date et le lieu de l'inhumation.

On prend donc pour acquis que les détails de l'acte de sépulture a été écrit au moment des Funérailles lesquelles sont un événement complémentaire qui n'est pas dans les normes (il n'y a que décès et inhumation dans les normes), des funérailles qui ont eu lieu dans la paroisse d'une ville à la date de l'acte et référence à la source pour les funérailles. Première saisie.

On indique ensuite les témoins de l'inhumation dans le champ réservé aux notes de l'événement Inhumation et rien d'autre dans cette note après avoir saisi la date et le cimetière où a eu lieu l'inhumation et la référence à la source (la même que pour les funérailles).

Parfois, la date d'inhumation n'est pas indiquée dans l'acte de sépulture ou on a une vague notion comme la date et le lieu de décès et la mention «*inhumé quelques jours plus tard*», ce qui n'est pas une date précise. À ce moment-là, on choisit la date du lendemain ou du surlendemain du décès pour l'inhumation.

Dans certains cas, les funérailles pouvaient avoir lieu des mois plus tard et on ne trouve que la date du décès dans l'acte. Il faut donc décider d'une date d'inhumation plausible entre le décès et les funérailles, soit le lendemain ou le surlendemain du décès, si les funérailles sont tardives.

On ne gardait certainement pas le corps des défunts jusqu'aux funérailles quand le décès survenait à la mi-juin et que les funérailles avaient lieu à la mi-septembre (à cause de la rareté des prêtres missionnaires dans la région). Comme la plupart des autres renseignements sont consignés le jour des funérailles, on les saisit dans le champ note des funérailles, comme Âge déclaré au décès : 50 ans, «*..tué par la chute d'un arbre...*» etc. etc. notes qui sont séparées à chaque fois pour le même événement.

L'idée de séparer les notes est qu'on pourra éventuellement supprimer celles qui seront devenues inutiles ou inadéquates selon les renseignements trouvés par la suite en d'autres circonstances sans avoir à éditer tout un texte pour trouver et retirer les passages inutiles.

Dans le champ note de l'événement Décès, il ne faut rien mettre puisque le décès est aussi un renseignement accessoire saisi au moment des funérailles d'où l'âge au décès, entre autres, renseignement qui doit être saisi dans le champ note des funérailles.